

## **« Il est bon que le débat s'instaure... »**

**Afin de mieux comprendre « l'affaire Dakhlaoui » citée dans les « Mémoires politiques » du Dr S. Ben Slimane, « Réalités » a rencontré l'éditeur du livre, M. Mohamed Ben Ismaïl, directeur de « Cérés-Production »...**

**Réalités : Certaines personnes, citées par le Dr Ben Slimane dans ses mémoires, se sentent diffamées. Avez-vous pressenti ces réactions en lisant le manuscrit ?**

**Med Ben Ismail :** Le manuscrit du D<sup>f</sup> Ben Slimane est essentiellement basé sur des citations et des relations, des contacts que l'auteur a eus avec certaines personnes. Comme chaque fois quand il s'agit d'un « journal » nous avons été sensibles à certaines citations « gênantes », Nous les avons notées. Mais s'il est possible de discuter avec un auteur vivant, il y va différemment dans le cas d'un ouvrage « posthume ».

Au surplus. La nature même de la collection « Mémoire » appelle la contradiction. Nous ne pouvions donc pas, dans le cas d'espèces. agir en censeurs. Nous avons affaire au témoignage d'un acteur important de la lutte nationale qui exprime dans un style personnel, parfois rude il est vrai, des événements qu'il a vécus de notre histoire, la petite et l'autre.

**❖ Avez-vous été choqué en lisant certains passages ?**

• Le style de Ben Slimane est un style un peu abrupte. C'est un homme tout d'une pièce. Il ne s'embarrasse pas de beaucoup de nuances. Ceux qui l'ont connu savent cela de lui. D'ailleurs, n'était ce caractère, Ben Slimane aurait-il connu le parcours politique insolite qui a été le sien? Je voudrais en tout cas affirmer que je n'ai personnellement aucune animosité, contre M<sup>e</sup> Dakhlaoui, avec qui j'ai des relations lointaines mais tout à fait correctes. Je n'ai donc aucune raison de nourrir à son égard un quelconque « noir dessein », il faut surtout savoir raison garder.

**❖ En tant qu'éditeur, comment vivez-vous le problème de la liberté d'expression et ses limites vis-à-vis de la liberté d'autrui ?**

• Notre souci dans cette maison est le respect de la profession et, naturellement celui de la loi. Ce sont nos seules limites. Notre liberté et celle d'autrui relèvent du sacré.

En tout cas, ce procès, s'il a lieu, constitue une nouveauté et sera peut-être utile s'il s'accompagne d'un débat d'idées autour de la vision de notre histoire récente. Surtout si ce débat s'instaure dans la civilité, comme je l'espère.